



Demande de pièces d'identité

Par **Araz J**, le **09/03/2012 à 11:05**

Bonjour,

J'ai été flashé avec un véhicule propriété d'une association.

L'association a reçu un courrier de l'administration lui demandant de communiquer mon identité.

L'association a-t-elle obligation de décliner l'identité du conducteur à l'administration?

Je suis prêt à payer l'amende car je suis fautif mais je me demandais si je pouvais éviter le retrait de points.

Merci pour votre attention et vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/03/2012 à 12:49**

Quel était l'excès de vitesse ?

Par **Araz J**, le **09/03/2012 à 14:40**

Bonjour,

J'ai été flashé à 145 Kmh sur l'autoroute.

merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **09/03/2012** à **14:47**

Pour une limite à 130 km/h, excès inférieur à 20 km/h => amende de 3e classe, mini 45 € et 1 point, point récupéré 6 mois plus tard, cela ne vaut pas le coup de ne pas assumer.

Par **Araz J**, le **09/03/2012** à **15:53**

Oui je pense 1 point ce n'est pas grand chose.

merci pour ces infos.

Par **Tisuisse**, le **09/03/2012** à **17:05**

Proposez à votre association qu'elle paye le PV, vous, vous lui faites un chèque de remboursement, et personne ne perdra de points.